QUESTIONS D'ORIENTATION

- 1. Pour ce qui est des mécanismes nationaux d'examen de la mise en œuvre du Pacte mondial que vous envisagez de mettre en place ou d'utiliser, à quelle fréquence votre gouvernement examinera-t-il les progrès réalisés en la matière ?
- 2. Quels sont les avantages et les inconvénients d'effectuer ces examens nationaux moins fréquemment ou plus fréquemment ?
- 3. Votre pays a-t-il procédé à des examens nationaux volontaires au cours des dernières années ? Si oui, quels ont été les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de ces examens ?
- 4. Comment les rapports suivants sur les droits de l'homme peuvent-ils également éclairer les examens nationaux et régionaux du Pacte mondial ?
 - Examens récents de votre pays par des organes de traités des droits de l'homme ou rapports de visites de titulaires de mandat au titre de procédures spéciales
 - Examen périodique universel (EPU) récent de votre pays
 - Rapports récents établis par le mécanisme national d'élaboration des rapports et de suivi de votre pays
- 5. Comment les examens nationaux volontaires de votre pays peuvent-ils éclairer le Forum d'examen des migrations internationales et vice-versa ?
- 6. Quelle influence la pandémie de COVID-19 aura-t-elle sur la participation et la contribution de votre pays aux examens régionaux ?



7. Comment les conclusions des processus d'examens nationaux seront-elles prises en compte dans la planification et les activités futures relatives au Pacte mondial ?